



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
21	29	28

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 4 décembre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : RICARD Isabelle donne pouvoir à JEAN Didier, VANHALST Philippe donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à VAILLAT Fanny, MILAD Lydie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, URAS Patrick donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, AYME Michel donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, LAFOND Emilie donne pouvoir à JEAN Nathalie

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/70-

OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que chaque année, la commune verse une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale.

Pour répondre aux besoins de sa population, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roque d'Anthéron met en œuvre :

Une action sociale directe par :

- La réalisation de ses missions obligatoires : domiciliation, dossiers d'aide sociale, accès aux droits,
- La réalisation des missions facultatives : aides facultatives (bourse au permis de conduire, aides ponctuelles),
- L'accompagnement social généraliste proposé,
- Des événements pour favoriser le lien social et la prévention de la solitude : repas des anciens, action de la semaine bleue, déploiement du plan canicule.

Une action sociale indirecte par :

- Le développement de partenariat avec les permanences des organismes œuvrant sur les différents secteurs : Maison des Services Aux Publics, Dispositif PRIM de l'UDAF, Maison Départementale de la Solidarité, Mission locale, PLIE, CPAM,
- Le soutien financier aux associations œuvrant dans le secteur social : l'association L'ACCUEIL et la SASS La Chaumière,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20251204-DEL IB_25_70

- L'animation de réseau et de coordination sur le territoire,

Une action spécifique pour les personnes âgées en perte d'autonomie, par la gestion de la résidence autonomie l'Oustaou agréée à l'aide sociale.

Il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON pour l'exercice 2025 à 114.000 euros. Pour rappel, la subvention 2024 était de 189.500 euros. Cette importante baisse s'explique principalement par la suppression du loyer versé à la commune et un meilleur taux de remplissage de la résidence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la Commission des Finances en date du 1^{er} Décembre 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

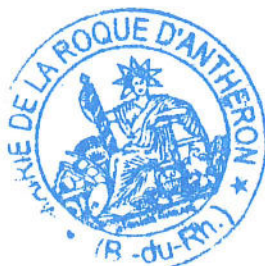
ATTRIBUE une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON, d'un montant de 114.000 € pour l'exercice 2025.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la Commune

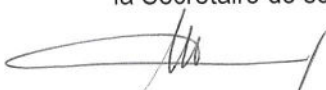
Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 8.12/25

Et de la publication sur le site internet le... 8.12/25

ou notification le... 8.12/25

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20251204-DELIB_25_70